Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Création d'un ossuaire dans le nouveau cimetière de Grisy-les-Plâtres



Suite à la décision du 20 février 2019, des membres du Conseil municipal de donner satisfaction aux habitants, qui souhaitent louer une concession dans l'ancien cimetière du village, Mme la maire, en réutilisant les emplacements d'une dizaine de tombes en état d'abandon légalement constaté, va faire :

- procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans les emplacements repris,
- réunir les restes de ces personnes dans un cercueil, puis les ré- inhumer dans un nouvel ossuaire.

La construction de ce nouvel ossuaire, situé au fond à droite de l'entrée du nouveau cimetière du village, est confiée à la Sté BRAVIN. Les travaux, pour un coût de : 4 300€TTC, auront lieu entre les mercredi 04 et jeudi 05 mai

.

Infos pratiques

L'ossuaire est un caveau affecté à perpétuité : il est destiné à recevoir les restes des corps inhumés relevés des concessions qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon.

Les corps n'y sont déposés qu'après avoir été préalablement réunis dans des boîtes à ossements ou reliquaires. Une seule boîte à ossements peut contenir les restes de plusieurs corps trouvés dans une même concession reprise. Le dépôt s'effectue avec le respect et la dignité qu'impose la manipulation de corps exhumés.

Documents
Arrêté municipal portant sur la création d'un nouvel ossuaire.
Procès- verbal du Conseil municipal du 19 février 2019.
Contact

Mairie de Grisy-les-Plâtres : 01 34 66 62 69